



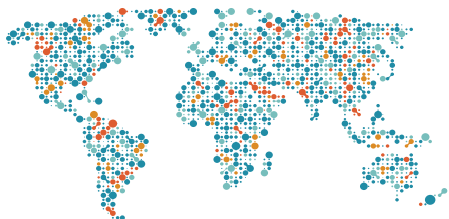
## 115<sup>e</sup> CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE



### L'INTERNATIONAL

Famille et patrimoine français dans un contexte international  
Famille et patrimoine internationaux en France

Un congrès français ouvert aux notaires du monde entier  
115<sup>e</sup> Congrès du 2 au 5 juin 2019 à Bruxelles



**2 000 000**

de citoyens français vivent  
hors du territoire français.

**11%**



des Français ont au moins un parent  
d'origine étrangère.

**+30%**

d'augmentation du nombre de Français  
résidant hors de France au cours des dix  
dernières années.

L'année 2019 sera internationale et  
européenne avec notamment, l'entrée en  
application des règlements européens  
sur les régimes matrimoniaux des  
époux et patrimoniaux des partenariats,  
le Brexit et les élections européennes.

Vos clients sont français ou vivent en France ?

Vos clients investissent en France ou entretiennent des liens étroits  
avec la France ?

Il devient nécessaire de renforcer votre connaissance de la pratique  
notariale française du droit international privé (DIP) français.

Les notaires français ont décidé de tenir leur congrès national à Bruxelles  
sur le thème du droit international privé. Bruxelles, l'une des capitales de  
l'Europe est la ville-symbole de la prise en compte par le Notariat français de  
l'internationalisation du droit, des échanges et des coopérations.

En quoi le Congrès des notaires de France intéresse-t-il les notaires  
hors de France ?

La connaissance du DIP est un outil pour répondre aux besoins de sécurité des  
citoyens qui franchissent allègrement les frontières.

Cela impose aux notaires exerçant en France et aux notaires exerçant hors  
de France ayant des clients français d'apporter des solutions aux questions  
familiales et patrimoniales générées par la mobilité de leurs clients.

Cela requiert également un dialogue et une coopération renforcés entre les  
notariats de tous les pays.

Une réflexion à destination des juristes et des citoyens.

Offrir aux notaires saisis au quotidien par des situations internationales d'ordre  
familial, patrimonial, personnel ou professionnel, la connaissance pratique du  
droit international privé français.

Informers les citoyens français résidant sur le territoire français ou hors de celui-ci  
et les citoyens d'autres nationalités liés par un élément de droit français sur  
les conséquences juridiques et fiscales, souvent mal connues voire inconnues,  
de leurs actes en présence d'un élément d'extranéité.

À BRUXELLES,  
DU 2 AU 5 JUIN 2019

VENEZ VOUS FORMER, ÉCHANGER,  
VENEZ RENCONTRER VOS CONFRÈRES  
VENEZ FAIRE LE TOUR DU MONDE EN QUATRE JOURS !

# VENEZ PRATIQUER LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ FRANÇAIS AVEC DES NOTAIRES DE TOUS HORIZONS !

Les questions se posent de manière identique au notaire, qu'il exerce en France, dans un pays de l'Union européenne ou sur un autre continent.

Les travaux du 115<sup>e</sup> congrès des notaires de France s'articulent autour de quatre axes :



## S'orienter dans un contexte international

Aider le praticien à s'orienter dans la connaissance des systèmes juridiques, de leurs interprétations, de leur hiérarchie. Sont recensés et présentés les outils, sites et plateformes collaboratives disponibles au niveau français, européen et mondial.



## L'acte notarié français dans un contexte international

À chaque étape de la rédaction de l'acte, surmonter l'obstacle de la langue, vérifier l'état civil des parties, la capacité ; définir la monnaie du prix et les clauses d'élections de domicile. Anticiper la circulation et l'efficacité de l'acte au-delà des frontières. Adopter les bons réflexes en présence d'un élément international. Examiner les conséquences fiscales de la mobilité.



## La famille dans un contexte international

S'unir, se séparer, hériter, vivre à l'international, c'est créer une vie de famille cosmopolite ainsi qu'un patrimoine mondial. Le notaire conseille le couple par sa connaissance des règles internationales applicables aux partenariats ou aux régimes matrimoniaux. Préparer l'expatriation et la succession internationale.



## Acquérir et financer dans un contexte international

Traiter et financer un dossier d'acquisition en France par un non-résident. Garantir l'établissement prêteur et favoriser la liberté d'établissement des citoyens. Contractualiser les droits et obligations des parties. Lutter efficacement contre le blanchiment d'argent dès lors qu'existe un élément étranger. Connaître les règles de publicité foncière françaises et ses exigences.



## VENEZ ÉCHANGER ET TISSER UN RÉSEAU DE COOPÉRATION AVEC DES NOTAIRES DU MONDE ENTIER !

### Un espace de vie des jumelages et de création de réseaux

Les instances professionnelles pourront créer et entretenir leurs jumelages. Les notaires pourront tisser des liens avec des confrères d'autres pays.

### Un lieu de rencontres et d'observation

#### 150 acteurs présenteront leurs solutions « métiers »

(solutions bancaires, informatiques, acte dématérialisé, ...).

### Une organisation ajustée pour les notaires venant d'hors de France

- Accueil dès l'aéroport et la Gare de Bruxelles Midi.
- Informations en français et en anglais.
- Places réservées pour la réception officielle du dimanche 2 juin 2019.
- Rapport (avril 2019) disponible en français et en anglais.
- Travaux en séances plénières accessibles en français, en anglais, en allemand et en espagnol.
- Interventions orales possibles pour le public en langue française.
- Distribution de casques pour l'interprétation simultanée dans l'auditorium.

## Informations : INSCRIPTIONS, LOGISTIQUE ET HÉBERGEMENT :

### Organisation :

Association Congrès Notaires de France – [secretariat@congresnotaires.fr](mailto:secretariat@congresnotaires.fr) - Tél. : +33 (0)1 44 69 03 09  
Conseil supérieur du notariat – [valerie.lerivager.csn@congresnotaires.fr](mailto:valerie.lerivager.csn@congresnotaires.fr) – Tél. : +33 (0)1 44 90 30 89

### Calendrier :

**Janvier** : ouverture de la réservation hôtelière. [www.congresdesnotaires.fr](http://www.congresdesnotaires.fr), rubrique « Réserver son hébergement » - Tél. : + 33 497 060 324

**Février** : programme officiel - Ouverture des inscriptions - [secretariat@congresnotaires.fr](mailto:secretariat@congresnotaires.fr)

**Avril** : parution du rapport 115<sup>e</sup> Congrès des notaires de France

**Juillet** : envoi d'une attestation de présence

